

CENTURY 21

Presqu'île Immobilier

BAREME des honoraires au 1 janvier 2019

CENTURY 21

St Jean Immobilier

TRANSACTION :			Forfait minimum : 4500 € TTC *			Honoraires pour une estimation écrite : 300 € TTC *		
de 1 € à	54 999 €	: 10,00% TTC *	de 145 000 € à	159 999 €	: 7,75% TTC *	de 250 000 € à	264 999 €	: 6,00% TTC *
de 55 000 € à	69 999 €	: 9,50% TTC *	de 160 000 € à	174 999 €	: 7,50% TTC *	de 265 000 € à	279 999 €	: 5,75% TTC *
de 70 000 € à	84 999 €	: 9,00% TTC *	de 175 000 € à	189 999 €	: 7,25% TTC *	de 280 000 € à	294 999 €	: 5,50% TTC *
de 85 000 € à	99 999 €	: 8,75% TTC *	de 190 000 € à	204 999 €	: 7,00% TTC *	de 295 000 € à	309 999 €	: 5,25% TTC *
de 100 000 € à	114 999 €	: 8,50% TTC *	de 205 000 € à	219 999 €	: 6,75% TTC *	à partir de	310 000 €	: 5,00% TTC *
de 115 000 € à	129 999 €	: 8,25% TTC *	de 220 000 € à	234 999 €	: 6,50% TTC *			
de 130 000 € à	144 999 €	: 8,00% TTC *	de 235 000 € à	249 999 €	: 6,25% TTC *			

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur et peuvent être différents dans le cadre de l'AMEPI

LOCATION :	LOCAUX PROFESSIONNELS :
	30 % du loyer annuel HC HT* (50 % Locataire et 50 % Propriétaire)
	HABITATION ET MEUBLES : <u>à la charge du locataire :</u>
Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 € / m² TTC* , Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / m² TTC*	
	<u>à la charge du bailleur :</u> 1 mois de loyer charges incluses TTC*
Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 € / m² TTC* , Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / m² TTC* avec forfait	
Rédaction de bail seul : 300 € TTC* (50% locataire 50% propriétaire) minimum de 1 mois de loyer charges incluses TTC*	
Etat des lieux : ST/T1 : 120 € (+30 € si meublé) TTC* T2 : 140 € (+40 € si meublé) TTC* T3 : 160 € (+50 € si meublé) TTC* T4 et + : 180 € (+60 € si meublé) TTC*	
Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret 2014-890 du 1er août 2014	
Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.	
Honoraires pour l'établissement d'un avenant modificatif au bail (dont validation dossier locataire) : 250 € TTC* à la charge du demandeur	

GESTION :	Prestations complémentaires :
Gestion de base : 6% HT sur les encaissements + TVA *	Gestion financière : régularisation des charges 50 € TTC* par unité
Service standard : 7 % HT sur les encaissements + TVA *	Gestion technique (par bien loué et par intervention) 50 € TTC*
Service Premier : 8 % HT sur les encaissements + TVA *	Gestion des sinistres (par dossier) 50 € TTC* par heure
	Recouvrement, gestion pré-contentieuse et contentieux :
	- Mise en demeure 20 € TTC* par unité
	- Commandement de payer 50 € TTC* par unité
	- Assignation 50 € TTC* par unité
	Hors coût du recommandé avec AR et/ou des honoraires d'huissier et d'avocat.

FONDS DE COMMERCE ET MURS COMMERCIAUX :	10 % H.T. * du prix de vente
--	-------------------------------------

* TVA 20 %

Chaque Agence est juridiquement et Financièrement Indépendante